

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20220706

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juillet à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation  
20 juillet 2022

Date d'affichage  
20 juillet 2022

Nombre de conseillers  
En exercice : 42  
Présents : 28  
Votants : 36

### Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, membres titulaires.

### Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel  
M. DARROY Claude donne pouvoir à Philippe LEBERT  
M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Cindy GAUTIER  
M. FOUCAULT Yves  
M. GAUTHIER Renaud  
M. LEDIEU Christophe  
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Yvan BOSNYAK  
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT  
M. PITOOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU  
M. POTTIER Louis  
Mme NELET Annie donne pouvoir à Jacques LACOCHE  
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à Jean-Claude PLUT  
Mme RENARD Candy  
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à Prosper VADÉ

Mr MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : NATURA 2000  
COMITE DE PILOTAGE**

Suite à l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 portant création du comité de pilotage du site de Natura 2000 de la forêt de Vibraye, il est nécessaire de désigner un élu qui siègera à ce comité de pilotage. Il est proposé au Conseil Communautaire de nommer Monsieur Prosper VADÉ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Prosper VADÉ pour siéger au comité de pilotage du site de Natura 2000 de la forêt de Vibraye,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de la Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 29 juillet 2022

Le Président,  
Michel LEROY  
COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint Pierre  
72120 SAINT-CALAIS